



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CAPL du 11 décembre 2018 : déclaration liminaire

Madame la Présidente,

L'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau) connaît une accélération sans précédent, à tel point qu'il est permis de se demander ce qu'il restera à terme de nos services si les restructurations se poursuivent à un tel rythme.

Les directions locales se livrent en effet à une course à l'échalote destructrice pour satisfaire une Direction Générale soucieuse d'offrir chaque année au ministre son lot de propositions de fermetures de sites, pensant ainsi lui donner des gages d'efficacité.

Dans ce bal des courtisans, les projets de fermetures sont faits à la hâte, et sur trois trésoreries sacrifiées sur l'autel de la promotion du n°1, le ministre n'a d'ailleurs validé la fermeture que d'une seule.

Sur le terrain, de démotivation des équipes et des cadres en dégradation du service rendu, cette opération devient un formidable gâchis.

Aujourd'hui nous nous retrouvons donc pour étudier l'unique mutation qui concerne le corps des inspecteurs suite à la mise en œuvre de l'ASR au 1^{er} janvier 2019.

Une situation ubuesque qui conduit à remplir un même et unique service d'inspecteurs alors que dans le même bâtiment d'autres auraient grandement besoin d'un adjoint supplémentaire.

Nous profitons également de cette CAPL pour dénoncer un projet funeste de la Direction Générale, celui de supprimer le droit à recours en CAP Nationale de 2^e niveau pour contester le compte-rendu de l'entretien professionnel.

La DG indique qu'en cas de rejet du recours en CAP locale, il faudra actionner le Tribunal administratif.

Outre des délais d'examen des recours difficilement compatibles avec nos délais de gestion, les magistrats administratifs, malgré leurs grandes qualités, semblent moins bien placés que les membres de la CAP Nationale pour émettre un avis sur la manière de servir d'un collègue.

Les militants **FO-DGFIP** combattront ce projet.

Les élus F.O.-DGFIP 62 :

Titulaires : Hervé DANNEELS et Michaël MILLOT

Suppléants : Christine HERMANT et Anne-Lyne LISOWSKI

Expert : Gautier LEDOUX

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais